

LE BULLETIN MUNICIPAL D'ÉPAGNE-ÉPAGNETTE

EDITION AVRIL

mairie-de-epagne-epagnette@wanadoo.fr



Conseil Municipal du 05 avril 2024.

Étaient présents : M. Pascal LEFEBVRE, M. René LOTTIN, Mme Sophie LEMOINE, Mme Delphine VIGNEUX, Mme Gypsie GRIMONPREZ, M. Josselin PELEMAN, M. FOSTIER Jean-Michel, Mme Aline DEBEAURAIN, Mme Camille CARPENTIER et M. François LEFEBVRE.

Était excusés : M. Dominique FALCO, Mme Mélanie VALLOIS et M. François de CHANTÉRAC.

Total des présences : 10/13.



► Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2023

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. FOSTIER, après examen de toutes les opérations comptables de l'exercice 2023 présentées par le Maire, M. LEFEBVRE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture 2022	
+ 93 094.34	- 32 488.14
Recettes de l'exercice	
275 221.67	178 326.14
Dépenses de l'exercice	
235 178.60	98 744.96
Résultats de l'exercice 2023	
40 043.07	79 581.18
Résultats de clôture	
+ 55 739.27	+ 47 093.04
Résultat de clôture global :	
+ 102 832.31 €	

Ce résultat de clôture tient compte de l'obtention des 3 subventions attendus pour le terrain multisports de 79 451 €. Le solde de 39 150 € du terrain multisports a été réglé sur l'exercice ainsi que l'achat d'un nouvel ordinateur de mairie et d'une débroussailleuse. La Caisse des dépôts a régularisé 16 714 € (2 années), compensation de l'Etat dû sur le supplément familial versé à certains agents titulaires.

► Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 55 739.27 €**, cette somme est inscrite au budget primitif 2024.

► Vote du budget primitif 2024

Le Conseil municipal est invité à se prononcer par vote sur le BP 2024. Ce budget s'établit comme suit à l'équilibre **en fonctionnement à 294 991.27 € et en investissement à 72 582.41 €.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le BP 2024. M. Fostier, M. Falco et Mme Lemoine se sont abstenus. Votants : 13, pour 10, abstentions 3.

↳ Les principaux travaux prévus pour l'année 2024 sont les suivants : rénovation des dorures d'un monument aux morts, réfection de la voute partielle de l'église d'Épagnette, achat de panneaux de signalisation, retrait de bordures de stationnement sur la route départementale, aménagement d'un parking rue de

l'école, étude permettant l'évaluation des réparations du pont d'Épagne et achat d'un défibrillateur pour l'extérieur à la mairie.

↳ Les emprunts à rembourser en 2024 sont de 6 726.63 € en capital (543.17 € d'intérêts) pour 2 opérations en cours (Accessibilité de l'école et Terrain rue de l'école). L'emprunt Pass rénovation du logement a été redéfini en dépense de fonctionnement.

Recettes ☺ La subvention obtenue pour la rénovation d'un monument aux morts est de 765 € par la Région, nous sommes toujours en attente de la demande faite auprès de l'ONAC (765€). Une demande de subvention pour le parking rue de l'école a été refusée par le Département et la CABS. Aussi, la CABS n'a pas retenu notre demande de prise en charge du devis concernant l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sur la RD (pour rappel le devis est de 287 496.49 €).

Dépenses Les subventions accordées aux associations extérieures : 1500 € au Comité des fêtes, 1000€ à l'USEP de l'école dont 1000 € supplémentaire cette année pour un voyage, 30€ au CPIE Vallée de Somme, 153€ association les Papillons blancs.

► Vote des taux de contributions directes

Sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Votants : 13, pour 10, abstentions 3.

Taxe foncière (bâti) 38.35 % (variation : 0%) dont taux communal de **12.81 %**.

Taxe foncière (non bâti) 21.85 % (variation : 0%)

La recette obtenue en 2023 a été de 118 805 €, cette année la commune devrait percevoir un peu plus, compte tenu des bases prévisionnelles légèrement en hausse.

COURSE CYCLISTE



ARRETE MUNICIPAL

**Stationnement
interdit le 28 avril de
8h30 à 13h30, sur
toute la route
départementale.
Circulation
réglementée**

COMMEMORATION anniversaire du 8 mai 1945

Vous êtes invités à vous rassembler à

11h au Monument aux morts d'Épagne,

11h15 au Monument aux morts d'Épagnette,

la cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente à 11 h 30.

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Pour rappel, le Conseil municipal demande le balayage, charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques. Chacun est donc tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ? **Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.**

Les produits de balayage doivent être ramassés, les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales ne doivent pas être obstruées.

Aussi, les conteneurs à déchets doivent être retirés des trottoirs, après le passage du camion ou le jour même.

Prochain conseil le 26 avril 2024